

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231115-23_146-DE

Objet : Convention avec la ligue d'enseignement de la Meuse et la Ville de Commercy dans le cadre du dispositif « Lire et faire lire »

N° : DCM2023/146

PUBLIÉE LE : 13/11/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de commission du 19 Octobre 2023,

A l'occasion de la reprise de son animation « Alors, raconte ! », séances de lectures à voix haute destinées aux enfants à partir de 4 ans, la bibliothèque Émilie du Châtelet s'est de nouveau rapprochée de la Ligue de l'enseignement de la Meuse et de son association « Lire et faire lire ».

Celle-ci fait intervenir gratuitement des bénévoles retraités dans des structures éducatives et culturelles afin de permettre aux enfants d'assister à ces séances de lecture, favorisant un lien intergénérationnel.

Forts du succès de cette animation, nous proposons de renouveler ce dispositif dans les années à venir.

Il convient d'organiser chaque année les conditions de fonctionnement de cette animation, assurée à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** le principe d'une collaboration pour l'année 2023/2024 ainsi que les années à venir entre la ligue de l'enseignement de la Meuse et la Ville de Commercy et d'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque année la convention organisant ce partenariat. La convention type est jointe à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer chaque année le projet d'avenant qui précise l'identité du lecteur bénévole et le calendrier prévu pour son intervention. Le projet d'avenant type est joint à la présente.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DE VALIDER** le principe d'une collaboration pour l'année 2023/2024 ainsi que les années à venir entre la ligue de l'enseignement de la Meuse et la Ville de Commercy et d'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque année la convention organisant ce partenariat. La convention type est jointe à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer chaque année le projet d'avenant qui précise l'identité du lecteur bénévole et le calendrier prévu pour son intervention. Le projet d'avenant type est joint à la présente.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification